

Poste de technicien(ne) en après sinistre

Le technicien/ne en après sinistre a pour tâche les interventions suite à des sinistres comme des dégâts d'eau / incendie / enlèvement moisissures / assèchement des matériaux etc...

Nous offrons de la formation en entreprise et aussi des cours avec accréditation IICRC pour le perfectionnement des compétences

Nos chantiers sont principalement dans le résidentiel dans la région de Québec.

Ce travail n'est pas routinier et majoritairement en équipe de deux, une journée type de travail consiste à prendre les directives des chargés de projets, préparer le matériel et équipement ce rendre sur les lieux pour faire les interventions (rencontre avec les clients / faire les travaux requis / installation des équipements d'assèchement / test d'humidité)

Si vous posséder une carte de compétence (manœuvre), vos tâches seraient d'effectuer des travaux relevant de la compétence manœuvre régis lorsque cela est nécessaire au tarif du décret. Lorsque le bassin ouvre, il est possible d'aller chercher votre carte de manœuvre.

Type d'emploi : Temps plein, Permanent

Rémunération : 20,00\$ à 38,00\$ par heure

Heures prévues : 40 par semaine

Avantages :

- Événements d'Entreprise
- Heures d'arrivée et de départ flexibles
- Indemnité de déplacement
- Stationnement sur place

Horaires de travail :

- 8 Heures,
- Semaine de garde pour les urgences, bonus à chaque appel, trois heures payées à temps est demi.

Types de paie supplémentaire :

- Heures supplémentaires majorées

Langue:

- français (Obligatoire)

Permis/certifi

- Permis de Conduire de Classe 5 (Obligatoire)
- carte ccq manœuvre / manœuvre spécialisé (optionnelle)

Lieu du poste : En présentiel